Nations Unies A/RES/77/43

Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2022

Soixante-dix-septième session
Point 98 de l'ordre du jour
Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 7 décembre 2022

[*sur la base du rapport de la Première Commission (A/77/384, par. 7)*]

77/43. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement

L'Assemblée générale,

Considérant que les nouvelles réalisations scientifiques et techniques peuvent se prêter à des applications aussi bien civiles que militaires et qu'il faut poursuivre et encourager les progrès de la science et de la technique à des fins civiles,

Soulignant le vif intérêt qu'a la communauté internationale à se tenir au courant des dernières évolutions de la science et de la technique présentant une utilité pour la sécurité internationale et le désarmement et à orienter vers des fins bénéfiques les nouvelles réalisations scientifiques et techniques,

Sachant qu'il est nécessaire de réglementer le transfert de technologies à des fins pacifiques, conformément aux obligations internationales correspondantes, afin de lutter contre le risque de prolifération par des États ou des acteurs non étatiques,

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre l'échange de technologies à des fins pacifiques conformément aux obligations internationales correspondantes,

Ayant à l'esprit les droits des États, consacrés dans les accords internationaux pertinents, en ce qui concerne la mise au point, la fabrication, le transfert et l'emploi de technologies à des fins pacifiques, conformément aux obligations internationales correspondantes, ainsi que la nécessité pour tous les États Membres de s'acquitter de leurs obligations en matière de maîtrise des armements et de désarmement et d'empêcher la prolifération, sous tous ses aspects, de toutes les armes de destruction massive et de leurs vecteurs,

Consciente des débats sur les nouvelles réalisations scientifiques et techniques qui se tiennent à l'Agence internationale de l'énergie atomique et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ainsi qu'aux réunions d'experts des sciences

22-28138 (F) 121222 151222

Merci de recycler

et technologies organisées dans le cadre du programme intersessions pour la période 2018-2020 établi à la Réunion de 2017 des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction,

Consciente également des débats tenus à la session de 2022 de la Conférence du désarmement dans le cadre de son organe subsidiaire 5,

Ayant à l'esprit les débats qui se tiennent dans d'autres instances, telles que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, sur la viabilité à long terme des activités spatiales et ceux qui se tiennent dans les mécanismes de désarmement de l'Organisation des Nations Unies sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace,

Prenant note des débats portant sur divers aspects des nouvelles technologies qui se tiennent dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination[1], et rappelant les débats que le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes a tenus lors des sessions de 2018 à 2022 et les progrès accomplis dans ce cadre,

Prenant également note des débats qui se tiennent au sein de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées sur les nouvelles réalisations dans le domaine des technologies de l'information et des communications, y compris dans le contexte de la sécurité internationale,

Consciente que, du fait de l'accélération des évolutions technologiques, il faut réaliser, à l'échelle du système, une évaluation des incidences éventuelles des nouvelles réalisations scientifiques et techniques sur la sécurité internationale et le désarmement, en veillant comme il se doit à éviter les chevauchements d'activités et à compléter les efforts déjà engagés dans les entités des Nations Unies et dans le cadre des conventions internationales pertinentes,

Prenant note des débats que le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a tenus sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement,

1. *Invite* les États Membres à continuer de s'employer à mettre les progrès de la science et de la technique au service du désarmement, y compris la vérification des instruments relatifs au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération, et à mettre à la disposition des États intéressés les technologies relatives au désarmement ;

2. *Engage* les États Membres à continuer à suivre de près les récentes évolutions scientifiques et techniques qui pourraient mettre en péril la sécurité internationale, et souligne qu'il importe que les États Membres collaborent avec les experts du secteur industriel, de la communauté scientifique et de la société civile pour relever ce défi ;

3. *Prend note* du rapport actualisé du Secrétaire général sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement[2] ;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport actualisé sur la question ;

---

[1] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1342, nº 22495.

[2] A/77/188.

5. *Encourage* le Conseil consultatif pour les questions de désarmement à poursuivre ses débats sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement ;

6. *Engage* les États Membres à organiser, aux niveaux national, régional et international, des manifestations, telles que conférences, séminaires, ateliers et expositions, consacrées au rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement en vue de faciliter des échanges multilatéraux et un dialogue entre les parties intéressées sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement ;

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session la question intitulée « Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement ».

46e séance plénière
7 décembre 2022